

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 juin 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Jacques Robichaud, greffier

Absence : Benoit Ferland, directeur général

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2015-06-11.129

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.130

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 2 juin 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-06-11.131

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Québec secours / Trousse de premiers soins	100,00 \$
Paroisse Ste-Marie du Lac / Événement bénéfice	100,00 \$
Église Holy Family Parish	100.00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Corporation du Manoir Grand-Moulin – Avance de fonds de 230 000 \$

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-06-11.132

DE PROCÉDER à une avance de fonds en faveur de la Corporation du Manoir Grand-Moulin au montant de 230 000 \$.

ADOPTÉE

2.3 Entente avec la Corporation du Manoir Grand-Moulin pour le remboursement du prêt lié à la vente du bâtiment et terrain de la phase 1

CONSIDÉRANT que l'hypothèque de la Corporation du Manoir Grand-Moulin pour la phase 1 est venue à échéance ;

CONSIDÉRANT les économies appréciables liées au remboursement de cette hypothèque ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-06-11.133

DE SIGNER avec la Corporation du Manoir Grand-Moulin l'entente pour le remboursement du prêt lié à la vente du bâtiment et terrain de la phase 1 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2015
- Commission de la circulation et toponymie du 4 mai 2015

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (N° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le règlement de zonage n° 1369 afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32.

Ce règlement aura pour objet de transférer les lots 1 605 447 (Boulingrin), 1 605 981 et une partie du lot 3 857 037 dans la zone R4-34.

4.2 Adoption – Premier projet de règlement n° 1555 - Règlement modifiant le règlement de zonage n° 1369 afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 11 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de transférer les lots 1 605 447 (Boulingrin), 1 605 981 et une partie du lot 3 857 037 dans la zone R4-34.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-06-11.134

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1555 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32* » tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Règlement n° 1556 - Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règ n° 1454)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors des séances tenues le 9 avril et le 14 mai 2015;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- de modifier les tarifs pour les demandes de copies de documents ;
- de prévoir les tarifs pour les activités de patinages libres et de hockey libre.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-06-11.135

D'ADOPTER le Règlement n°1556 intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus (n° 1454) », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Règlement n° 1551 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certains usages et normes d'aménagement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 9 avril 2015;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 14 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet ;

- de modifier les normes concernant les abris d'auto temporaires ;
- de permettre pour les stationnements un revêtement perméable et écologique favorisant l'absorption de l'eau de pluie ;
- d'augmenter à 7,5m la largeur d'un stationnement en cour avant pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales ;
- de modifier les normes pour les logements intergénérationnels ;
- de modifier les normes pour les logements accessoires ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2015-06-11.136

D'ADOPTER le Règlement n° 1551 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certains usages et normes d'aménagement* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Adoption – Règlement n° 1557 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règ. n° 1125)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de limiter à 4hres le stationnement des véhicules sur la rue Ovila-Forget, entre les adresses suivantes :

- du 972 au 1104, côté pair ;
- du 1057 au 1109, côté impair ;
- du 1305 au 1355, côté impair ;
- du 1322 au 1352, côté pair.

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.137

D'ADOPTER le Règlement n° 1557 intitulé - « *Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règ. n° 1125)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura pour objet d'interdire en tout temps le stationnement des véhicules sur le chemin Grand-Moulin, entre les rues Cedar et De La Chapelle, du côté impair seulement.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2015

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2015 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 582 794,27 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	150 844,92 \$

5.2 Report du dépôt du rôle triennal d'évaluation 2016-2017-2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation doit être déposé au 16 septembre qui précède le premier exercice d'un rôle triennal ;

CONSIDÉRANT que la Société d'Analyse Immobilière D.M. procède actuellement à la modernisation du système d'évaluation ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* la municipalité peut reporter le dépôt à une date ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.138

DE REPORTER la date limite du dépôt du rôle d'évaluation au plus tard le 1^{er} novembre 2015, rôle devant servir à la taxation pour les années financières 2016-2017-2018.

ADOPTÉE

6. Greffe

6.1 Règlement d'emprunt n° 1554 – Dépôt du certificat du résultat du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1554.

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnels étudiants à la Gestion du territoire - section Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 20 mai 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-06-11.139

DE PROCÉDER à l'engagement de personnels étudiants suivants au Service des Travaux publics, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

Édouard Pelletier

Jonathan Proulx

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnels étudiants – Loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Roch Langelier, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, datée du 2 juin 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-06-11.140

DE PROCÉDER à l'engagement de personnels étudiants au Service des loisirs, culture et vie communautaire, suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.3 Nomination de personnel partiel régulier moins de 24hres – section bibliothèque

CONSIDÉRANT le transfert d'une employée à un autre département ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de commis à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT l'affichage interne et l'ancienneté, en accord avec la convention collective ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2015-06-11.141

DE NOMMER madame Carole Brisson, à titre d'employé partiel régulier moins de 24hres, au poste de commis à la bibliothèque, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

7.4 Engagement de personnel temporaire à la Gestion du Territoire

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du Territoire, datée du 1^{er} juin 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-06-11.142

D'ENGAGER monsieur Guy Labrèche, à titre d'employé temporaire, au poste d'entretien à la machinerie et édifices au Service de la Gestion du Territoire, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.143

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	1406, chemin d'Oka Lot 1 973 512	La demande a pour objet d'autoriser une terrasse commerciale : - avec une marge avant secondaire de 15cm au lieu de 1m prévu au règlement

	<p>de zonage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec une marge arrière de 13,7m au lieu de 15m prévu au règlement de zonage. <p>À la condition d'un écran végétal avec le voisin arrière.</p>
--	---

ADOPTÉE**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
 Appuyé par madame Manon Robitaille
 Et unanimement résolu

2015-06-11.144

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	98/100, rue Royal Park (Lot 1 605 569) # 2015-169	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation d'une résidence de type bi-familiale, la façade principale et les autres façades seront recouverte canexel de couleur sable. Les portes, fenêtres et parements seront en aluminium de couleur blanc.
B)	927 Blouin (lot 1 973 276) # 2015-225	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de de rénovation de la façade principale en remplaçant le crépis le revêtement de vinyle existants par un revêtement de brique "Sure-Touche" couleur Ambroise et de "canexel" de couleur café.
C)	1600, Chemin d'Oka (Lot 1 973 873) # 2015-255	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'installation de la nouvelle enseigne pour le commerce l'ENTREPÔT.
D)	852 du Ruisseau (Lot 1 606 230) # 2015-311	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation d'une résidence unifamiliale isolée de type bungalow, la façade sera en pierre blanche à 75 % et le reste en acier imitation bois torréfié, les autres façades seront en vinyle gris.
E)	227, 14 ^e Avenue (Lot 1973 974) # 2015-254	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'une pièce 10'

	X 20' sur deux étages, les façades seront en pierres naturelles comme le reste du bâtiment et le toit avec trois pentes en bardeaux identiques à l'existant.
F) 1910, Chemin d'Oka (Lot 1 975 847) # 2015-307	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'une terrasse 15' X 24' en bois traité attenante au restaurant l'Oeufogrill, une nouvelle porte commerciale donnera accès à la terrasse à partir du commerce. La terrasse sera entourée d'un garde-fou en acier forgé noir et de pot de fleurs. La partie arrière de la terrasse sera également équipée d'un treillis intimité pour conserver l'intimité de la zone résidentielle à l'arrière.

ADOPTÉE

8.3 Demande d'approbation de PIIA – 278, 5^e avenue # 2015-46 (Refus)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'approbation de plans à l'égard duquel s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que l'architecture de l'immeuble proposée ne s'intègre pas avec les immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que les plans déposés ne rencontrent pas les objectifs et les critères d'évaluation établis ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2015-06-11.145

DE REFUSER d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant le projet de construction de deux résidences situé au 278, 5^e avenue.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication du contrat pour la réfection des stations de pompage de la 26^e avenue et 28^e avenue (GT2015-008)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des stations de pompage de la 26^e avenue et 28^e avenue ;

CONSIDÉRANT que deux fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Plomberie Brébeuf inc.	500 832,20 \$

Construction Cyvex inc.	832 577,67 \$
-------------------------	---------------

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 2 juin 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.146

D'ACCORDER le contrat pour la réfection des stations de pompage de la 26^e avenue et 28^e avenue (GT2015-008) à *Plomberie Brébeuf inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 500 832,20 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-008. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n°1548.

ADOPTÉE

9.2 Adjudication du contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial (GT2015-009)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial ;

CONSIDÉRANT que cinq fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les trois plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Gainex inc.	108 608,32 \$
ABC Environnement inc.	130 706,46 \$
Aquaréhab (Canada) inc.	138 423,69 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 2 juin 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2015-06-11.147

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial (GT2015-009) à *Gainex inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 108 608,32 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-008. Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution et l'adjudication sont conditionnelles à toutes les approbations légales du règlement d'emprunt 1554.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Demande d'accréditation – Centre Marie Eve

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, culture et vie communautaire a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de l'organisme *Centre Marie Eve* ;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Centre Marie Eve* répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 29 mai 2015;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-06-11.148

DE RECONNAÎTRE l'organisme *Centre Marie Eve* comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

10.2 Versement d'aide financière - Athlète de performance

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 29 mai 2015;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.149

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Anthony Bédard pour sa performance en racketlon et sa participation au tournoi du World Tour ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.3 Remboursement des frais d'inscription à Deux-Montagnes Softball Association, Soccer Deux-Montagnes inc. et l'Association de baseball mineur du L.D.M.

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 1^{er} juin 2015;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2015-06-11.150

D'AUTORISER le remboursement, aux organismes suivants, des frais d'inscription pour chaque joueur ayant bénéficié du rabais en vertu de la Politique de remboursement pour les jeunes à des activités sportives :

➤ Deux-Montagnes Softball Association	
140 joueurs x 25\$	3 500 \$
➤ Soccer Deux-Montagnes inc.	
478 joueurs x 25\$	11 950 \$
➤ Association de baseball mineur du L.D.M.	
25 joueurs x 25\$	625 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.4 Autorisation au Club de Soccer Deux-Montagnes à tenir le Tournoi national de soccer

CONSIDÉRANT la demande du Club de Soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer aux parcs Central, Olympia, L.T.M., et Polyvalente Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 29 mai 2015;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.151

D'AUTORISER le club de Soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer aux parcs Central, Olympia, L.T.M., et Polyvalente Deux-Montagnes, du 4 au 7 septembre 2015, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool pour le parc Central seulement.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.5 Demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du Programme «Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes»

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.152

D'AUTORISER le Service des loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme «*Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*».

DE DÉSIGNER madame Pascale Dupuis, bibliothécaire en chef, à titre de personne responsable du programme et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10.6 Signature du contrat de licence et de support du logiciel Symphony de la compagnie SirsiDynix pour la bibliothèque municipale

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-11.153

DE SIGNER avec la compagnie SirsiDynix le contrat de licence du logiciel Symphony, pour la bibliothèque municipale, au coût de 10 552,07 \$ pour l'année 2015, plus une augmentation de 2,9% pour chacune des années 2016, 2017, 2018 et 2019. Le contrat est d'une durée de 5 ans.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.772.01.527.

ADOPTÉE

11. Police

11.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'implantation de logiciels comptables (SP2015-001)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'implantation de logiciels comptables ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Rang	Montant
Acceo Solutions	1	75 261 \$
PG Solutions	2	108 401 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération des offres, par un comité de sélection composé de mesdames Julie Guindon, Nadine Perron et de monsieur Yvon Lemelin ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jacques Robichaud, secrétaire du comité, en date du 9 juin 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

2015-06-11.154

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'implantation de logiciels comptables pour le service de police de Deux-Montagnes à *Acceo Solutions inc.*, soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, pour la somme de 75 261 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SP2015-001). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.726.

ADOPTÉE

11.2 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes – Nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer un représentant élu de la ville de Deux-Montagnes au sein du Conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2015-06-11.155

DE NOMMER monsieur Denis Martin à titre de représentant de la ville au sein du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes. Monsieur Michel Mendes est nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE

12. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h09.
Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h25.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25 par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
M^e Jacques Robichaud, greffier
Directeur des services juridiques et greffier